

2018  
2019

# INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

en ligne



du 1<sup>er</sup> juin au 24 août 2018

- Accueils de loisirs du mercredi
- Accueils du matin et du soir
- Restauration
- Études

Espace Famille



[bagneux92.fr](http://bagneux92.fr)

[bagneux92.fr](http://bagneux92.fr)



Mairie de Bagneux  
Guichet familles  
57 avenue Henri-Ravera  
01 42 31 60 30

Mairie annexe  
8, résidence du Port-galand  
92220 Bagneux  
01 45 47 62 00

**Bagneux**

Du **1<sup>er</sup> juin au 24 août 2018**, l'Espace famille vous permet d'inscrire, en ligne, tous vos enfants, aux activités liées à l'école : accueil du matin et du soir, études, restauration scolaire et accueils de loisirs du mercredi.

### Plus besoin de vous déplacer !

Rendez-vous sur [bagneux92.fr](http://bagneux92.fr) et cliquez sur l'icône "Espace famille". De là, choisissez les activités que vous souhaitez pour chacun de vos enfants. Si vous n'avez aucun accès à Internet, contactez le service Guichet familles (Hôtel de ville) ou la Mairie annexe.

### LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'inscription se fait à l'année, sur la base d'une semaine type pour les formules de 1 à 4 jours. L'inscription au repas sans forfait reste possible de façon occasionnelle mais à un tarif majoré.

En cas de changement de situation personnelle ou professionnelle, il est possible, sur justificatif, de demander la modification de l'agenda en cours d'année scolaire.

## LES ACCUEILS MATIN ET SOIR

Dans les écoles maternelles, un accueil est proposé pour accueillir vos enfants avant et après les heures de classe. Cet accueil est ouvert tous les jours de la semaine, sauf le mercredi, **de 7h30 à 9h** et **de 16h30 à 18h30** (goûter fourni). Pour l'accueil du soir, cette année, l'inscription se fait à l'agenda.

Dans les écoles élémentaires, l'accueil des élèves avant les heures de classe est ouvert tous les matins, sauf le mercredi, **de 7h30 à 9h**.

Pour l'accueil du soir, merci de vous reporter au paragraphe sur "Les études en élémentaire".

Les écoles maternelles et élémentaires :

- **Albert-Petit** - 17, rue Pablo-Neruda
- **Paul-Langevin** - 5, rue Louis-Charles-Boileau
- **Paul-Éluard** - 1, mail des Tertres
- **Marcel-Cachin** - 4, mail des Cuverons
- **Châteaubriant** - 2 bis, avenue de Stalingrad
- **Henri-Wallon** - 2, avenue de Stalingrad
- **Joliot-Curie** - 59, rue de Verdun
- **Paul-Vaillant-Couturier** - 26, avenue P.V.Couturier
- **Maurice-Thorez** - 41, avenue Albert-Petit
- **Henri-Barbusse** - 2, avenue Louis-Pasteur

Pour des besoins occasionnels, un accueil exceptionnel peut être proposé après inscription auprès du service Guichet familles de l'Hôtel de ville ou à la Mairie annexe.

## LES ÉTUDES EN ÉLÉMENTAIRE

Organisées par la mairie qui fournit le goûter, elles accueillent les enfants du CP au CM2 dans leur école après les cours de **16h30 à 18h**. L'étude permet aux enfants de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons sous la surveillance d'un adulte.

L'accueil des enfants après l'étude est possible **jusqu'à 18h30**, sur inscription uniquement.

Attention, cette année, les études et accueils après études vous sont proposés à l'agenda.

## LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

Ils fonctionnent de 7h30 à 18h30 pour les enfants, scolarisés en maternelle et en élémentaire jusqu'à leurs 12 ans révolus. Un accueil exceptionnel peut être proposé.

### Les accueils de loisirs en maternelle

ont lieu dans toutes les écoles maternelles.

### Les accueils de loisirs en élémentaire

ont lieu dans toutes les écoles élémentaires, excepté pour Maurice-thorez élémentaire où l'accueil a lieu au Chalet des découvertes pour les enfants de **CP à CMI**.

Les enfants de **CM2 et collège** (jusqu'à 12 ans révolus) des écoles Maurice-Thorez, Paul-Vaillant-Couturier et Paul-Éluard sont accueillis à l'espace Marc-Lanvin.

**Les inscriptions doivent être effectuées  
au plus tard le 24 août 2018.**

**ATTENTION**, passé ce délai, les enfants seront inscrits sur liste d'attente pour les accueils de loisirs du mercredi.

Une fiche sanitaire de liaison est indispensable pour que l'inscription soit validée. Elle devra être transmise au service Guichet familles au plus tard le 24 août. Vous pouvez la télécharger sur l'Espace famille.